

## PLAN DE COURS-CADRE

### SVS 3302 Stage 3 Consolidation partie 2

<b>Cours obligatoire ou à option</b>	Obligatoire
<b>Nombre de crédits</b>	7
<b>Moment dans le programme où le cours est offert</b>	An 3 hiver
<b>Cours préalables</b>	SVS 3301
<b>Cours concomitants</b>	SVS 3312
<b>Ce cours est offert dans d'autres programmes</b>	---
<b>Nombre de places maximum</b>	---

<b>Descripteur</b>
Expérience de pratique supervisée intégrant les approches cliniques ou communautaires. Stage de trois jours/semaine dans un organisme communautaire ou institutionnel.
<b>Présentation globale (contexte et orientation du cours)</b>
<p>La deuxième partie du stage se déroule au trimestre d'hiver de la troisième année du baccalauréat en travail social. Ce stage constitue le dernier volet de parcours de formation pratique et vise à permettre aux étudiant·e·s de consolider et d'approfondir leur expérience du processus général d'intervention, dans au moins une des trois méthodes principales : intervention individuelle, de groupe ou action collective. Dans cette perspective, et en tenant compte des différents rôles que les personnes étudiantes seront appelées à jouer au sein des services sociaux, des organismes communautaires et des autres secteurs d'activités du développement social, le stage 3 peut se réaliser dans une grande diversité de milieux.</p> <p>La session d'hiver est conçue pour offrir aux personnes étudiantes l'occasion de mettre en pratique, de façon plus autonome et intégrée, les connaissances et les habiletés développées lors de la première partie du stage. L'accent est mis sur la prise d'initiatives, l'analyse critique des situations et des interventions réalisées, ainsi que sur le développement d'une identité professionnelle plus intégrée. La personne superviseure demeure présente, mais vise à soutenir une transition progressive en vue de l'exercice du métier autonome.</p>
<b>Objectifs d'apprentissage</b>
<p>Les objectifs de la deuxième partie du stage reprennent ceux de la session précédente, mais une attention particulière est accordée au développement de l'autonomie professionnelle et à la capacité de l'étudiant.e. à démontrer, de manière intégrée, les connaissances et habiletés liées au savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir-dire dans un contexte de pratique du travail social.</p> <p>Les étudiant·e·s, en collaboration avec leurs superviseur·e·s de stage et enseignant·e·s de séminaire, poursuivent leur travail à partir du contrat d'apprentissage établi lors de la première partie du stage. Le contrat de stage demeure un outil évolutif, permettant d'assurer la progression de l'étudiant.e et de soutenir l'atteinte des objectifs spécifiques ainsi qu'un niveau d'autonomie professionnelle. L'évaluation de ces aspects est réalisée conjointement par la personne superviseure et étudiante, puis validé par la personne responsable de l'encadrement du stage à l'École (SRES) qui assure la liaison entre le milieu de stage et l'École (souvent la même personne que celle qui anime le séminaire).</p> <p>Les objectifs d'apprentissage qui portent sur le développement des connaissances et des habiletés se poursuivent:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser et évaluer une situation</li><li>• Rédiger une évaluation</li></ul>

- Élaborer un plan d'intervention
- Intervenir
- Faire la tenue de dossier
- Évaluer l'intervention
- Démontrer une capacité de réflexion critique et éthique en intervention
- Consolider son identité professionnelle comme travailleur.se social.e.

### Encadrement du stage

Le ou la superviseur·e de stage assure l'encadrement de l'étudiant·e dans le milieu de stage (voir Manuel des stages). À l'École, l'enseignant·e responsable du séminaire SVS 3312 assure l'encadrement du stage selon les modalités prévues par l'École.

### Méthodes pédagogiques suggérées

Plusieurs méthodes pédagogiques sont employées par les superviseur·e·s de stage 3 en travail social:

- **Élaboration de contrats d'apprentissage:** Les étudiant·e·s collaborent avec leur superviseur·e pour examiner les objectifs, les moyens et les indicateurs à la lumière des acquis et du cheminement réalisé à l'automne visant à atteindre les objectifs du stage.
- **Situations d'apprentissage structurées:** Les situations d'apprentissage sont sélectionnées et structurées en fonction du rythme du ou de la stagiaire et des connaissances et des habiletés à acquérir.
- **Encadrement continu:** Le ou la superviseur·e accompagne le ou la stagiaire, l'aidant à tirer des enseignements et à dégager des principes d'action de ses expériences.
- **Sessions de supervision hebdomadaires :** Une session hebdomadaire de deux heures continues de supervision est prévue afin d'offrir un soutien régulier à la stagiaire.
- **Évaluations formatives :** Le ou la superviseur·e réalise des évaluations formatives tout au long du stage, documentant les observations, commentaires et suggestions.
- **Évaluations conjointes :** Le ou la superviseur·e participe, en collaboration avec la personne stagiaire, aux évaluations formatives et sommatives, conformément aux directives de l'École.
- **Rapports et recommandations :** Le ou la superviseur·e produit des rapports d'évaluation, recommande des notes et soumet ces rapports aux autorités académiques compétentes.
- **Gestion des difficultés :** En cas de difficultés, le ou la superviseur·e informe rapidement l'École de toute difficulté et collabore avec le ou la stagiaire et l'École pour trouver des solutions.
- **Plans de soutien à la réussite :** Si nécessaire, le ou la superviseur·e participe activement à l'élaboration et la mise en œuvre de plans de de soutien à la réussite pour surmonter les défis pouvant entraver l'apprentissage ou la réussite du ou de la stagiaire.
- **Responsabilité administrative :** Le ou la superviseur·e est responsable de la supervision administrative des actes professionnels posés par le ou la stagiaire, assurant la qualité et la sécurité des services offerts à la personne usagère.
- **Journal réflexif :** Les étudiant·e·s sont encouragé·e·s à tenir un journal réflexif pour documenter leur apprentissage. Ce journal réflexif sert d'outil pour la supervision hebdomadaire.

Le stage est concomitant au séminaire. Les personnes étudiantes doivent y participer activement, en partageant leurs expériences et en prenant part aux discussions et activités proposées. Cela a pour objectif de soutenir leurs réflexions critiques, d'analyser les pratiques professionnelles observées et expérimentées en milieu de stage. Cela leur permettra également de faire des liens concrets entre les apprentissages réalisés sur le terrain et les contenus abordés en séminaire, et vice-versa.

### Démarches évaluatives suggérées

L'évaluation des apprentissages en stage repose sur deux volets : : une évaluation formative à la mi-session et une évaluation sommative en fin de session.

Les apprentissages évalués sont définis à partir des objectifs personnalisés identifiés dans le contrat de stage, mais de façon générale comprennent les apprentissages suivants:

- Ceux liés au savoir : Le ou la stagiaire doit démontrer une connaissance approfondie du milieu de stage, les personnes auprès desquelles on intervient; l'environnement global (population et ressource)
- Ceux liés au savoir-être: Le ou la stagiaire doit continuer à développer des attitudes d'ouverture et une connaissance de soi, en prenant conscience de ses forces, limites, valeurs, et leur impact sur l'intervention.
- Ceux liés au savoir-faire : Selon le type d'intervention (individuelle, familiale, de groupe, collective), le ou la stagiaire doit être en mesure d'évaluer les situations, d'élaborer et réaliser des plans d'intervention, de réaliser les interventions, de faire la tenue de dossier et d'assurer la terminaison des interventions.
- Ceux liés au savoir-dire : Le ou la stagiaire doit développer une capacité d'expression orale et écrite claire, concise et structurée en sachant s'adapter aux personnes rencontrées; le ou la stagiaire doit aussi développer sa capacité à faire la tenue de dossier.

#### **Modalités d'évaluation :**

Évaluation formative (mi-session):

- Modalité: Processus continu de rétroaction, sans attribution de note, basé sur des rapports produits conjointement par le ou la stagiaire et le ou la superviseur·e.
- Pondération : Non notée, mais essentielle pour soutenir le développement professionnel de l'étudiant·e.

Évaluation sommative (fin de session):

- Modalité : Évaluation global réalisée à la fin de la partie 2 du stage, avec une notation recommandée par le ou la superviseur·e en fonction des objectifs du contrat de stage.
- Pondération : Notation selon le barème « succès » (S) ou « échec » (E).

La note finale est attribuée par le ou la SRES, sur la base du rapport d'évaluation sommative du ou de la superviseur·e et le rapport d'autoévaluation du ou de la stagiaire. Il est nécessaire de satisfaire aux exigences dans chacun des quatre domaines de savoir (savoir, savoir-faire, savoir-être, expression orale et écrite) pour obtenir la mention de « succès » (S).

#### **Remarques particulières**

Les sigles SVS3302 et SVS3312 sont concomitants et intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux activités.

Les procédures pour le recueil des engagements de confidentialité seront déterminées prochainement et seront ajoutées à la prochaine version de ce plan cadre.

#### **Fréquence du stage, semaines, nombre d'heures**

3 jours par semaine, 15 semaines, 315 heures

En cas de changement de lieu de stage en deuxième partie, il faut prévoir 5 semaines de plus (total 20 semaines à raison de 3 jours par semaine, 420 heures) afin de permettre l'initiation et la familiarisation avec le nouveau milieu de stage.

<b>ProfesseurE responsable du plan cadre</b>	Aline Bogossian
<b>ProfesseurE associéE</b>	Sue-Ann MacDonald

<b>Plan cadre élaboré et modifié par</b>	Comité de formation pratique, Comité de révision des contenus des séminaires de stage et des modalités d'encadrement des stages
<b>Date de la dernière modification du plan cadre</b>	13 juin 2025